

MAIRIE DE TEUILLAC
84 ROUTE DES CÔTES DE BOURG
33710 TEUILLAC

Tél. : 05.57.64.34.55 Fax. : 05.57.64.22.25

E. Mail. : accueil@mairie-teuillac.com

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
GROUPE SCOLAIRE
ÉCOLE RACHEL TAYTEL

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

(R.C)

Date limite de remise des offres :
SAMEDI 23 NOVEMBRE 2024 - 12 Heures

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne :

TRAVAUX RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GROUPE SCOLAIRE ÉCOLE RACHEL TAYTEL

La Commune de TEUILLAC souhaite réaliser des travaux à l'École Rachel TAYTEL.

Ces travaux consistent au remplacement des portes, fenêtres et châssis fixes en PVC ou ALU et pose de volets roulants ainsi que la réfection de la toiture (dépose et pose) en tuiles Type Romane Canal.

Une visite sur place sera nécessaire pour réaliser les métrés des ouvertures et de la toiture.

Les travaux sont prévus dès que possible.

Il faudra tenir compte de l'occupation des locaux (école).

Les travaux de huisseries pourront être réalisés le mercredi ou en période de vacances scolaires (pour les huisseries).

Les travaux de toiture pourront être réalisés en période de vacances scolaires et pour certaines parties en période scolaire.

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Étendue de la consultation et mode de consultation

La présente consultation est passée selon la procédure adaptée, en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la Commande Publique.

2.2. Décomposition en tranches et en lots :

- **LOT 1 : Fourniture et Pose de fenêtres, portes et châssis fixes PVC ou ALU blanc double vitrage + volets roulants au Groupe Scolaire**
- **LOT 2 : Dépose toiture et pose tuiles Type Romane Canal au Groupe Scolaire**

2.3 Offre de base

Les candidats sont tenus de remettre une proposition sur l'offre de base.

2.3.1 Variante

Les candidats pourront proposer des variantes.

2.4 Mode de règlement

Le mode de règlement est le mandat administratif.

Le délai de règlement est de 30 jours.

2.5. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.6. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Aucun cautionnement ne sera demandé

3.1 Modalités de présentation

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager la société prestataire sous quelque forme juridique.

Le dossier à remettre par les soumissionnaires comprendra les pièces suivantes :

1°) **L'Acte d'Engagement** (dûment complété, daté, tamponné et signé)

Un **mémoire justificatif** des dispositions que le concurrent s'apprête d'adopter pour l'exécution des travaux.

A ce document, seront joints des documents explicatifs, notamment :

- ❖ des indications concernant la provenance principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.
- ❖ des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés.
- ❖ une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier.

2°) **Le cahier des clauses administratives particulières CCAP**

(Dûment daté, tamponné et signé)

3°) **Le Cahier des Charges**

(Dûment daté, tamponné et signé)

ARTICLE 4 - RÈGLEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- | | |
|---------------------------------|------|
| ➤ valeur technique de l'offre : | 20 % |
| ➤ critère environnemental : | 20 % |
| ➤ délai d'exécution : | 20 % |
| ➤ prix : | 40 % |

ARTICLE 5 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Réponse exigée : le **Samedi 23 Novembre 2024 avant 12 heures**.
Toutes réponses reçues HORS DELAIS seront REFUSÉES.

Par voie électronique, conformément aux articles R. 2132-7 à R. 2132-14 du code de la commande publique sur le site suivant : <http://demat-ampa.fr>

ARTICLE 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en cours de leur étude, les candidats pourront s'adresser à :

MAIRIE DE TEUILLAC

84 Route des Côtes de Bourg

33710 Teuillac

Tél. : 05.57.64.34.55

Fax. : 05.57.64.22.25

E. Mail. : accueil@mairie-teuillac.com